

# CA de l'EPI du jeudi 8 juin 2023

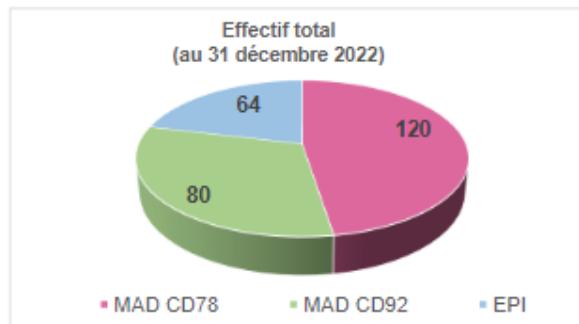
## Compte-rendu

### Rapport spécial relatif à l'activité des services de l'EPI - Année 2022

#### 1. Les ressources humaines au 31 décembre 2022

Année	Archéologie		Adoption		Voirie		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
MAD CD78	7	7	9	8	116	105	132	120
MAD CD92	0	0	10	13	77	67	87	80
EPI 78/92	7	8	0	1	52	55	59	64
Total	14	15	19	22	245	227	278	264

L'effectif total de l'EPI au 31 décembre 2022 s'élevait à 264 agents, soit un recul de 14 agents par rapport à la situation au 31 décembre 2021 (5%). Le recrutement et la stabilisation des compétences les plus critiques sur les ouvrages d'art, la gestion du trafic et sur les fonctions techniques des unités territoriales demeurent toujours un objectif prioritaire.



	CD78		CD92		TOTAL	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Moyens généraux	119 000	119 000	119 000	119 000	238 000	238 000
Archéologie	364 480	364 480	179 520	179 520	544 000	544 000
Adoption	70 800	98 724	106 200	148 086	177 000	246 810
Voirie	5 565 640	5 921 262	8 348 460	8 881 894	13 914 100	14 803 156
Total	6 119 920	6 503 466	8 753 180	9 328 500	14 723 100	15 831 966

Le budget réalisé 2022 de l'EPI s'élève 15 831 966 €, ce qui traduit une légère augmentation des dépenses par rapport à 2021 (+7,1%).

La GIP BIODIF, l'ancêtre de **Seine et Yvelines Environnement**, avait pour présidente **Joséphine Kollmannsberger** (la maire de la ville de Plaisir, 78) et pour vice-président **Yves Révillon** (maire de Bois-Colombes, 92). Kollmannsberger présidente de 2018 à octobre 2021.

S&Y Env est constitué d'un « second collège » qui regroupe plusieurs entités en 2022 :

- **Établissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA)** dont le président est actuellement **Pierre Bédier** et le DG **Emmanuel Mercenier** (ingénieur Ponts & Chaussées, anciennement directeur des grands projets au CD des Hauts-de-Seine,
- **Grand Paris Seine & Oise (GPS&O)**, c'est la plus grande communauté urbaine de France (73 communes, 400 000 habitant·es). Sa présidente est **Cécile Zammit-Popescu**, qui est aussi maire de Meulan-en-Yvelines depuis 2014
- **SQY**, la communauté de communes de Saint-Quentin-en-Yvelines, 12 communes, 230 000 habitant·es. On y retrouve **Cécile Zammit-Popescu** parmi les élus, son président est **Jean-Michel Fourgous**, maire d'Elancourt.
- **Versailles Grand Parc (VGP)**, 18 communes pour 270 000 habitant·es, dont le président est **François de Mazières**, le maire de Versailles
- **Établissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPAPS)**, dont le CA est actuellement présidé par **Valérie Pécresse**, Présidente de la Région Île-de-France.
- **Territoire Boucle Nord de Seine** (7 communes, 449 000 habitant·es), dont le président est **Yves Révillon**, maire de Blois-Colombes
- **CITALLIOS**, « aménageur de référence en Ile-de-France », dont le président est **Vincent Franchi** (après la démission de **Pierre Bédier** en 2020), dont la mission est: « *Imaginer et construire un cadre de vie humain sobre et durable, en rassemblant les contributions nécessaires à la transformation des villes et des territoires, avec tous et pour tous* ».
- Seine et Yvelines Environnement (anciennement BIODIF) est une GIP (<https://www.biodif.org/>) - Pas de rapport d'activités trouvé depuis 2018 (année de leur création), pas d'organigramme...
- Recul du nombre d'agents affectés à l'EPI entre 2021 et 2022 mais augmentation de 7,1% du budget.

Intervention de Najib Benarafa, EELV :

*« A propos du rapport d'activité de l'EPI, le paragraphe concernant Seine et Yvelines Environnement un peu trop succinct. Je lis que ce GIP (Groupement d'Intérêt public) développe son expertise en matière de transition écologique et de neutralité carbone et qu'il a accompagné en 2022 le Département des Yvelines dans l'identification des leviers de réduction de son impact carbone, pour, je cite : « éviter, réduire et, si nécessaire, compenser les impacts environnementaux »*

*Mais dans ce rapport d'activité il n'y a aucune information chiffrée sur son action annuelle en terme de réduction de l'empreinte carbone de tous les projets qu'il a accompagné, alors que visiblement ce GIP est expert en calcul de l'impact carbone. Est-ce qu'on pourrait avoir plus d'informations concrètes et chiffrées sur son activité ou est-ce dans un rapport annexe ? »*

Le **DG du GIP, DGS du 78 aussi**, a indiqué que le GIP a beaucoup investi dans des projets de compensation carbone, et il donne des exemples de végétalisation, d'achats de terrains pour dépolluer et replanter.

Le président Bédier a proposé qu'à chaque séance, il y ait un point sur les GIP : Activity, Autonomy, Seine Numérique

## Approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats : CONTRE

L'exécution du budget principal de l'EPI pour l'année 2022 se présente ainsi :

Synthèse k€	CO 2022	CA 2022	% exécution
Recettes de fonctionnement	17 770,31 €	17 041,72 €	95,90%
Résultat de l'exercice antérieur 2021	788,34 €	788,34 €	100,00 %
Recettes d'investissement	480,00 €	240,00 €	50,00%
Résultat de l'exercice antérieur 2021	-150,00 €	-150,00 €	100,00 %
<b>Recettes réelles</b>	<b>18 250,31 €</b>	<b>17 281,72 €</b>	<b>94,69%</b>
Dépenses de fonctionnement	17 770,31 €	16 414,25 €	92,37%
Dépenses d'investissement	480,00 €	150,00 €	31,25%
<b>Dépenses réelles</b>	<b>18 250,31 €</b>	<b>16 564,25 €</b>	<b>90,76%</b>

Les réalisations de recettes de fonctionnement 2022 sont conformes aux prévisions des crédits ouverts (CO). En revanche, les recettes d'investissement sont faibles compte tenu des CO.

Ces recettes sont composées de la participation des Départements pour le fonctionnement.

Les réalisations de dépenses 2022 sont exécutées à hauteur de 90,76 %, soit 1 686,06 k€ de différence.

Le budget annexe concerne le Service Interdépartemental d'Archéologie Préventive (SIAP) et son exécution pour l'année 2022 se décompose de la manière suivante :

Synthèse k€	CO 2022	CA 2022	% exécution
Recettes de fonctionnement	3 243,94 €	1 041,11 €	32,09%
Résultat de l'exercice antérieur 2021	1 862,44 €	1 862,43 €	100,00%
Recettes d'investissement	1 151,27 €	20,11 €	1,75%
Résultat de l'exercice antérieur 2021	13,83 €	13,83 €	100,00%
<b>Recettes réelles</b>	<b>4 395,21 €</b>	<b>1 061,22 €</b>	<b>24,14%</b>
Dépenses de fonctionnement	3 243,94 €	1 480,03 €	45,62%
Dépenses d'investissement	1 151,27 €	1,15 €	0,01%
<b>Dépenses réelles</b>	<b>4 395,21 €</b>	<b>1 481,18 €</b>	<b>33,70%</b>

Les réalisations de recettes de fonctionnement 2022 atteignent 32,09% des crédits ouverts, tandis que les recettes d'investissement sont très largement inférieures aux estimations effectuées.

Ces recettes sont composées de la participation des Départements en fonctionnement.

Les réalisations de dépenses 2022 sont exécutées à hauteur de 33,70 %, soit 2 914,03 k€ de différence.

## Approbation du budget supplémentaire 2023 : CONTRE

**BUDGET PRINCIPAL - Synthèse du budget supplémentaire 2023**

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Reprise résultat N-1		1 415 809.17 €
Reprise reports N-1	405 830.13 €	
Ajustement de crédits opérationnels	1 829 560.43 €	879 581.39 €
Virement d'équilibre à la section d'investissement		-60 000.00 €
Total fonctionnement	2 235 390.56 €	2 235 390.56 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Reprise résultat N-1 et affectation	60 000.00 €	60 000.00 €
Reprise reports N-1		
Ajustement de crédits opérationnels	120 000.00 €	
Virement d'équilibre de la section de fonctionnement		120 000.00 €
Total investissement	180 000.00 €	180 000.00 €

**Ouverture du capital social de CITALLIOS au profit du département de l'Essonne et de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines : NNPV**

*“Dans le cadre de sa stratégie arrêtée en 2016, CITALLIOS a pour ambition d'être l'aménageur francilien de référence, détenu par les collectivités territoriales, au service des collectivités territoriales.”*

*“CITALLIOS est devenue un outil départemental et ne se limite plus aux seuls départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, mais intervient depuis plusieurs années sur des appels d'offres dans principalement 3 départements limitrophes : Val de Marne, Essonne, Val d'Oise.”*

*“CITALLIOS est implantée dans l'Essonne depuis plusieurs années, notamment sur des opérations de rénovation urbaine, où la SEM est titulaire de mandats et/ou de concessions d'aménagements sur plusieurs communes.”*

*“En Essonne, CITALLIOS est titulaire de 4 opérations actives, dont 2 gagnées en partenariat avec Essonne Aménagement, et est positionnée sur un total de plusieurs sites, dont une réponse en cours.”*

L'Établissement Public Interdépartemental Yvelines-Hauts-de-Seine est actionnaire de CITALLIOS et envisage de céder :

- 142.728 actions qu'il détient au capital social de cette société, au prix de 22,46 euros par action, au Département de l'Essonne pour un prix total de 3.205.670,88 euros ;
- 445 actions qu'il détient au capital social de cette société, au prix de 22,46 euros par action, à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines pour un prix total de 9.994,70 euros ;

Le prix de cession des actions a été déterminé à 22,46 euros par action, sur la base de la valeur de capitaux propres de la SAEM CITALLIOS au 31 décembre 2022.

Ainsi, conformément à l'article L.1524-5 du CGCT, les collectivités et groupements de collectivités détenant 78 % du capital social de CITALLIOS dont 63 % détenus par l'EPI et compte-tenu de l'entrée du Département de l'Essonne et de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines au capital, il serait envisagé de porter le nombre de postes réservés auxdites collectivités et groupements de collectivités de 11 à 13 :

- 7 postes réservés à l'EPI ;
- 2 postes réservés à la ville de Clichy-la-Garenne ;
- 2 postes réservés au Département de l'Essonne ;
- 1 poste réservé à la Région Ile-de-France ;
- 1 poste réservé à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

### **Approbation de la prise de participation de CITALLIOS au capital d'Essonne Aménagement : NNPV**

**ARTICLE 1 :** approuve la prise de participation de la SAEM CITALLIOS à hauteur de 10 % au capital de la SEM ESSONNE AMENAGEMENT pour un prix d'un (1) euro ;

**ARTICLE 2 :** autorise en conséquence les représentants de l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines-Hauts-de-Seine au sein du Conseil d'administration de CITALLIOS à approuver les décisions nécessaires à cette prise de participation au sein de la SEM ESSONNE AMENAGEMENT.

### **Tableau des effectifs création de postes à temps complet : POUR**

ARTICLIE 1 : Décide la création des emplois permanents à temps complet suivants :

<b>Grade de la filière technique</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Nombre de postes</b>
Technicien	B	2
Adjoint technique	C	2

<b>Grade de la filière administrative</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Nombre de postes</b>
Attaché principal	A	1
Rédacteur	B	1
Adjoint administratif	C	1

<b>Grade de la filière médico-sociale</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Nombre de postes</b>
Psychologue	A	1
Assistant socio-éducatif	A	2

## **Titres de restauration en faveur du personnel – Revalorisation et évolution des modalités d’attribution et de versement : POUR**

- 69 agents contractuels à l'EPI
- Ainsi que 22 agents “mis à disposition par les deux départements qui ont opté pour les prestations sociales de l'établissement”

“Valeur faciale des titres de restauration passe à 9€ (+20%), avec une contribution patronale qui passe de 4,50€ à 5,40€.”

“La base mensuelle de calcul sera de 17 titres de restauration par mois (contre 18 actuellement) pour un agent travaillant 39 heures par semaine avec réduction du temps de travail (RTT).”

“Ces mesures généreront une dépense nette supplémentaire annuelle maximale de 20 000 €.”

## **Évolution des modalités de de prise en charge du Pass Navigo : POUR**

Prise en charge à 75% du pass Navigo au lieu de 50%. 4 600 € d’augmentation du coût pour une année entière.

## **Attributions de subvention de fonctionnement à deux associations au titre de l’année 2023 : POUR**

- **Enfance et Familles d’Adoption es Yvelines (EFA 78)** : fin 2022 114 familles adhérentes dont 60 familles adoptantes et 54 postulantes. 23 nouvelles adhésions et 91 ré-adhésions. **Subvention 2 000 €** (budget prévisionnel 2023 = 9 470 €).
- Ligare L’arbre vert : accompagnement psychologique et psycho-social des parents, futurs parents adoptifs, enfants adoptés ou ayant été adoptés afin d’aborder avec eux la problématique de la parentalité et de la filiation. 9 altoséquanois (14 entretiens) et 9 yvelinois (4 entretiens) suivis en 2022. **Subvention 5 000 €** (budget prévisionnel 2023 = 53 900 €)

## **Convention de coopération relative à la gestion courante de la voirie départementale en agglomération le dép. des Hauts-de-Seine, l’EPT Grand Paris Seine Ouest et l’EPI 92/78.**

Ce point a été retiré de l’ordre du jour le mercredi 7 juin au matin (sans explication quant aux raisons...).

## **Convention relative aux modalités de gestion, de surveillance et de maintenance par la communauté d’agglomération de Saint Quentin en Yvelines des dispositifs de détection des gabarits à l’approche du passage souterrain à gabarit réduit sur la RD13, section en agglomération à la Verrière : POUR**

Item	Unité sur 6 ans	Prix HT	Total HT
Visite IQOA PPHM (tarif marché SQY 2022)	8	437,50 €	3 500,00 €
Inspection détaillée PPHM (tarif marché SQY 2022)	4	625,00 €	2 500,00 €
Changement des Bavettes des 4 PPHM	3	2 000,00 €	6 000,00 €
Entretien courant	6	500,00 €	3 000,00 €
		<b>TOTAL HT (pour 6 ans) :</b>	<b>15 000,00 €</b>
		<b>TOTAL TTC (pour 6 ans) :</b>	<b>18 000,00 €</b>

**Propositions répartition**

PART ANNUELLE SQY (la totalité sur un PPHM + 50 % des dépenses d'entretien sur 3 PPHM)	<b>937,50 €</b>
PART ANNUELLE EPI78 (50 % des dépenses d'entretien sur 3 PPHM)	<b>1 562,50 €</b>
<b>TOTAL ANNUEL (€ HT)</b>	<b>2 500 €</b>

## **Adhésion au dispositif ELEC 2025 de l'UGAP pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés aux points de livraison distribués par le réseau ENEDIS : POUR**

La crise énergétique contraint l'UGAP à anticiper ses besoins, et donc à anticiper le renouvellement du dispositif d'achat groupé. Ceci afin de sécuriser les marchés. Il est ainsi nécessaire de conclure une nouvelle convention avec l'UGAP dès maintenant. Cette convention porte sur le dispositif d'achat groupé « ELEC 2025 » et sera conclue pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2027.

« Nous comprenons l'intérêt pour l'EPI de prolonger rapidement la convention avec l'UGAP pour obtenir des tarifs attractifs d'électricité et sécuriser notre approvisionnement mais je ne lis aucune contrainte imposée vis-à-vis des fournisseurs d'électricité ? Sur le site on peut lire « Électricité verte à haute valeur environnementale... jusqu'à 100 % ». En gros cela signifie que l'on a un mix énergétique et qu'il sera difficile de tracer l'origine de l'électricité fournie.

*Je sais que nos 2 départements se veulent exemplaires au point de vue écologique, avec pour objectif d'arriver à la neutralité carbone en 2050 (ce qui sera trop tard, soit dit en passant). Mais comment maîtriser son empreinte carbone quand on est même pas sûr de l'origine de l'électricité fournie ?*

*Il existe en revanche, des fournisseurs d'électricité qui peuvent garantir une origine renouvelable à 100% (non seulement l'électricité provient de barrages ou du photovoltaïque, mais en plus les bénéfices sont réinvestis dans du renouvelable, ce qui est vertueux. A contrario il existe des fournisseurs d'électricité qui produisent encore une partie de leur énergie à partir de ressources fossiles.)*

*Comme chaque dixième de degré compte, nous souhaiterions plus de transparence quant à l'origine de la production d'électricité et imposer une contrainte pour avoir de l'électricité 100% verte. »*

## **Lancement d'une consultation pour la passation du marché de prestations d'intérim et d'assistance au recrutement de l'EPI : abstention**

*“Marché pour un an, renouvelable à 3 reprises. Ce marché n'apportant pas entière satisfaction, sa non-reconduction est donc envisagée à ce jour. Dans ces conditions (...) un nouveau marché de prestations d'intérim et d'assistance à recrutement sera lancé sous forme d'appel d'offre ouvert pour la période 2024-2028.”*

## **Remboursement des dépenses d'éclairage public hors agglomération aux collectivités locales du département des Yvelines : POUR**

**149 555 €**

## **Modalités pratiques de tenue de certaines séances du CA de l'EPI par visio-conférence : POUR**

Les textes apportent néanmoins une limitation à la possibilité de se réunir par visioconférence. En effet, il est imposé aux organes délibérants concernés de se réunir en présentiel au moins une fois par semestre. A cette occasion, tous les membres devront donc être réunis dans une même salle. De plus, ce mode de réunion en visioconférence sera interdit dans les cas suivants :

- Pour l'élection du président et du bureau ;
- Pour le vote du budget primitif ;
- Pour l'élection des délégués aux établissements publics de coopération intercommunale ;
- Pour la désignation des délégués de l'EPCI aux divers organismes extérieurs.

Cela sera fait via le logiciel Teams

## **Dissolution du budget annexe “archéologie” de l’EPI 78/92 : POUR**

Afin d’assurer la continuité de l’activité, ces décisions prendront effet le 1<sup>er</sup> octobre 2023, date à laquelle le Syndicat mixte ouvert sera habilité par arrêté ministériel, en qualité d’opérateur d’archéologie préventive, en lieu et place de l’Etablissement public interdépartemental Yvelines/ Hauts-de-Seine. L’habilitation sera donnée.

A cette même date, les personnels, les biens et contrats nécessaires à l’exercice de la compétence seront transférés au Syndicat mixte ouvert. Il sera corrélativement mis fin au service interdépartemental d’archéologie préventive au sein de l’Etablissement public interdépartemental Yvelines/ Hauts-de-Seine.

**La dissolution du budget archéologie du budget principal acte ainsi la sortie de cette compétence de l’EPI, vers un syndicat mixte ouvert.**